



Projet de la Vision centre de conseil «Vivre et mourir»; organisation et crédit d'engagement pour la période 2020 à 2023; prise de connaissance et décision

Propositions:

1. Le Synode prend connaissance de la future organisation du centre de conseil «Vivre et mourir», et de l'affectation des fonds collectés lors de la fête de la Vision, Deux-points 21.
2. Le Synode approuve un crédit d'engagement de CHF 324'000 pour la période 2020 à 2023. Ce crédit, pris sur le fonds de développement et de soutien, est dévolu au projet de création d'un centre de conseil «Vivre et mourir».

Explication

Contexte

Le projet d'un centre de conseil dédié aux questions entourant la fin de vie et la mort est le fruit d'une idée qui a émergé dans le processus de la Vision. CHF 53'000 ont été recueillis à l'occasion de Deux-points 21, la fête de l'Eglise en l'honneur de la Vision Eglise 21. Cette collecte a été annoncée au profit de «la mise sur pied de ce centre de conseil»: «Dans notre société, l'espérance de vie s'allonge sans cesse et les progrès de la médecine offrent de plus en plus de possibilités. Cette évolution a pour conséquence de soulever de nombreuses questions brûlantes sur la vie et la mort comme celle de savoir jusqu'où va le droit à l'autodétermination pour l'individu confronté à la mort. Ce genre de questionnement est au cœur de la mission des Eglises. Beaucoup attendent de celles-ci qu'elles leur apportent un soutien et qu'elles adoptent une position claire et compréhensible. C'est pour ces raisons qu'un centre de conseil «Vivre et mourir» est appelé à voir le jour afin de guider, conseiller et accompagner les gens dans leur questionnement sur la vie et la mort. Ce service entend dispenser de manière ouverte des informations sur les possibilités offertes dans la phase terminale de la vie qui mène à la mort. Il aura pour vocation d'aider les gens lors de décisions délicates.» Ce service offrira aux personnes en recherche un espace où la dimension religieuse et spirituelle est reconnue comme maillon du processus décisionnel.

Le 16 août 2018, le Conseil synodal a approuvé le projet né dans le sillon de la Vision et son déroulement en trois phases:

1. développement;
2. pilote et ajustements;
3. mise en exploitation et développement.

Le projet a été développé par un groupe de travail placé sous la direction du secteur Diaconie et constitué d'expertes et d'experts du domaine issus de Pro Senectute, du centre Schönberg, du centre de compétence vieillesse de la ville de Berne, des secteurs Théologie et des Services centraux. En janvier 2019, le groupe a bouclé les travaux de planification du projet, qui incluaient l'organisation du futur centre et la définition des profils pour le poste de direction/conseil et pour les sièges du groupe de pilotage (cf. annexe). Tous les membres du groupe sans exception ont renoncé aux indemnités et jetons de présence, évitant ainsi de grever le budget.

Plusieurs personnes ont été sollicitées pour l'étape suivante de test et d'ajustements. Les réactions ont toutes été très positives: le projet fait l'unanimité, il est perçu comme essentiel, nécessaire et réalisable. En mai 2019, le nouveau centre de conseil «Vivre et mourir» a trouvé en la pasteur Rosa Grädel une responsable très expérimentée, connaissant bien l'ensemble des différents domaines d'intervention. La pasteur Grädel a pris ses fonctions à Berne le 1^{er} juin 2019. Pour l'heure, l'offre n'est accessible que sur un seul lieu, mais il est déjà prévu de tester son élargissement.

Lignes directrices du projet

Le centre de conseil «Vivre et mourir» encourage le dialogue autour des questions liées à la fin de vie et à la mort. Si cela semble pertinent, le message biblique de la résurrection peut être amené dans la discussion. Tout comme dans un accompagnement pastoral standard, l'échange est toujours mené dans le respect de la croyance de la personne accompagnée. Le centre entend offrir un espace, si possible autofinancé, de conseil, d'information et de mise en réseau qui s'inscrit dans la tradition de la théologie réformée et répond aux trois objectifs suivants:

1. Dans le cadre des activités de conseil du centre, un dialogue ouvert sur la mort et les différentes manières d'aborder la fin de vie est encouragé.
2. Le centre entend créer un espace dédié à la spiritualité, faire place aux questions de sens et à la philosophie de vie, offrir des rituels qui aident à affronter la finitude, la souffrance et la séparation, et à intégrer ces réalités.
3. Il vise par ailleurs à briser le tabou qui entoure la fin de vie et à construire ainsi une approche de la mort dans laquelle la collectivité se reconnaît.

Financement du projet

Les fonds nécessaires au développement du projet et à son lancement émanent de différentes collectes (principalement Deux-Points 21). Ils couvrent en principe l'ensemble des dépenses de la phase de test et d'ajustements, jusqu'à fin 2019. Le budget prévisionnel anticipe des dépenses annuelles de CHF 120'000 à partir de 2020. Cette somme doit provenir de deux sources, l'une pérenne, l'autre non.

L'option pérenne mise sur l'autofinancement du projet: dans ce scénario, les recettes garanties par les prestations de service payantes, les dons, la collecte de fonds et les prestations bénévoles (renoncement aux indemnisations) suffiraient à couvrir les frais. Le budget prévisionnel annexé au présent document table sur une augmentation progressive de ces recettes, évaluées à CHF 59'000 pour 2023. Il est tout à fait possible, selon le succès du projet et sa notoriété, que le montant réel des recettes excède largement le montant estimé.

L'option à court terme consiste à ouvrir un crédit d'engagement émargeant au Fonds de développement et de soutien (FDS). Ce dernier vise au soutien financier de projets de développement et de projets ecclésiaux extraordinaires. Le projet diaconal né du processus de Vision correspond au but du FDS. Le FDS a précisément été constitué pour des projets de cette nature, qui constituent une réponse sous forme d'offre ecclésiale à un besoin urgent. Les subsides permettraient de garantir le développement ultérieur du centre de conseil «Vivre et mourir» pendant quatre ans. Les moyens alloués seraient utilisés jusqu'à concurrence du déficit: autrement dit, selon le budget prévisionnel, la subvention totale sur quatre ans s'élèverait à CHF 324'000 maximum, décroissant d'année en année pour ne plus être que de CHF 61'000 en 2023. Grâce à un financement par le FDS, le projet diaconal aurait le temps de construire sa légitimité et de jouir de la notoriété suffisante pour trouver de nouveaux apports financiers.

L'acquisition de fonds de tiers est au cœur de la mission de la direction et du groupe de pilotage. Si le succès dépasse les prévisions et que les montants acquis excèdent la projection, les subsides FDS nécessaires pourraient être réduits d'autant. La contribution au succès financier du projet passe également par l'engagement des bénévoles, dont les tâches vont du pilotage à des missions de conseil en fonction de leurs qualifications en passant par le recrutement de donateurs et à leur fidélisation.

Durabilité du projet

Dans le contexte actuel, marqué par une forte évolution démographique – vieillissement de la population et accroissement du taux de personnes atteintes de démences –, on peut anticiper que les besoins d'informations sur les questions de fin de vie ainsi que les besoins d'accompagnements spécifiques vont augmenter. La question de la mort devient de plus en plus prégnante dans la société en général. Pourtant, il existe peu d'offres à bas seuil destinées aux personnes qui s'interrogent sur la mort ou à celles qui apprécieraient de converser ouvertement sur la vie et la mort, dans un échange qui n'évincerait pas les questions existentielles ni spirituelles. Monter ce projet de centre de conseil «Vivre et mourir» dicté par la Vision, c'est tenir compte du phénomène de vieillissement de la population et offrir aux personnes concernées et à leurs proches une offre d'accompagnement en phase avec leurs besoins. La projection du financement externe du centre semble réaliste. Il ne faut pas oublier que la population âgée concentre une bonne partie des richesses dans notre pays. Il y a fort à parier que des prestations de conseil aidantes, assurées par des personnes qualifiées, et qu'un service d'information et d'activités en lien avec la fin de vie, obtiendront un soutien financier ou seront indemnisées. Ces pronostics prédisent un brillant avenir au centre de conseil «Vivre et mourir». Dans le domaine social, l'autofinancement est une solution viable, comme le démontre par exemple l'organisme autofinancé «sozialinfo», qui se consacre à la diffusion d'informations et de conseils sur des thématiques liées au travail social: en 15 ans, une entreprise individuelle dotée d'une vision forte est devenue une association avec un chiffre d'affaires annuel d'un million et

demi. Le centre de conseil «Vivre et mourir», qui est parfaitement aligné sur les attentes contemporaines, semble promis au même type de succès.

Proposition

En vertu des réflexions ci-dessus, le Conseil synodal recommande au Synode de prendre connaissance du modèle organisationnel du centre de conseil «Vivre et mourir», et de se prononcer en faveur du crédit d'engagement de CHF 324'000, pris sur le fonds de développement et de soutien, crédit nécessaire à la poursuite du projet diaconal ayant émergé du processus de la Vision.

Le Conseil synodal

Annexes:

- Annexe I: Organisation du centre de conseil «Vivre et mourir»
- Annexe II: Budget 2020 à 2023 du centre de conseil «Vivre et mourir»